

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

**CHAMPIONNATS DE FRANCE**

**PAR ÉQUIPES 2027**

INTERCLUBS  
**13-14 ANS**

**CAHIER  
DES CHARGES**

Phase finale 13/14 ans  
**CAHIER DES CHARGES**



Table des matières

1	<b>- INTRODUCTION</b>	3
1.1.	COMITE D'ORGANISATION	3
1.2.	CALENDRIER 2027	3
2	<b>- ORGANISATION SPORTIVE</b>	3
2.1.	DEROULEMENT DE L'EPREUVE	3
2.1.2.	Programme prévisionnel de la phase finale (sur 8 courts)	3
2.2.	JUGE-ARBITRE / ARBITRES	4
2.3.	BALLES	4
2.4.	REUNION DES CAPITAINES	4
3	<b>- ORGANISATION MATERIELLE</b>	4
3.1.	INSTALLATIONS	4
3.2.	HEBERGEMENT	5
3.3.	RESTAURATION	5
3.4.	TRANSPORT	5
3.4.1.	A la demande	6
3.4.2.	Navettes	6
3.5.	SERVICE MEDICAL / KINESITHERAPEUTE	6
3.6.	CORDEUR	6
3.7.	EAU	6
3.8.	DIVERS	6
4	<b>- MANIFESTATIONS EXTRA-SPORTIVES</b>	7
4.1.	POT D'ACCUEIL	7
4.2.	DINER OFFICIEL	7
4.3.	REMISE DES PRIX	7
5	<b>- ORGANISATION FINANCIERE</b>	7
5.1.	DEPENSES	7
5.2.	RECETTES	7
5.3.	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA FFT	7
5.4.	ASSURANCES	8
6	<b>- PARTENARIAT</b>	8
7	<b>- PROMOTION</b>	8

## 1 – INTRODUCTION

Sur proposition de la Commission Fédérale Jeunes, le Comité Fédéral de la FFT a décidé de créer les Championnats de France Interclubs 13/14 ans. La FFT est le maître d'œuvre de l'ensemble des Championnats de France par Equipes. L'organisation de la phase finale des Championnats de France - Interclubs 13/14 ans est confiée à une Ligue et/ou à l'un de ses clubs.

### 1.1. COMITE D'ORGANISATION

Un comité d'organisation local composé de représentants de la Ligue et du club est créé à cette occasion ; il est chargé de régler l'organisation de la manifestation.

Ce dernier prend en charge l'ensemble des frais inhérents à l'organisation et en conserve les éventuels produits.

Un responsable de l'épreuve doit être désigné. Ce dernier sera le contact officiel de la FFT et le responsable, vis à vis d'elle, du bon respect du cahier des charges.

### 1.2. CALENDRIER 2027

La phase finale des Championnats de France interclubs 13/14 ans est programmée du vendredi 11 au dimanche 13 décembre 2026.

## 2 – ORGANISATION SPORTIVE

### 2.1. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

La phase finale des Interclubs 13/14 ans regroupe huit équipes filles et huit équipes garçons, soit 16 équipes au total. Seules les catégories d'âges 13 et 14 ans sont acceptées (années de naissance 2013 et 2014).

Cette épreuve se dispute par élimination directe. Le tableau de l'épreuve sera constitué à l'issue de la clôture des inscriptions début novembre.

Calendrier de l'épreuve :

- 1/8 de finale : le 29 novembre 2026, l'un des deux clubs reçoit
- Phase finale : du 11 au 13 décembre 2026

#### 2.1.1. Programme prévisionnel de la phase finale (sur 4 courts)

<b>vendredi</b>	¼ de finale	4 rencontres à 9h00 4 rencontres à 13h30
<b>samedi</b>	½ finale + rencontre entre les perdants	4 rencontres à 9h00 4 rencontres à 13h30
<b>dimanche</b>	Finale + matchs de classement place 3-4	4 rencontres Début à 9h00 (heure à confirmer)

#### 2.1.2. Programme prévisionnel de la phase finale (sur 8 courts)

<b>vendredi</b>	¼ de finale	8 rencontres à 10h00 10h00 : Double 14h00 : Simple 2 suivi du simple 1
<b>samedi</b>	½ finale + rencontre entre les perdants	8 rencontres à 10h00 10h00 : Double 14h00 : Simple 2 suivi du simple 1
<b>dimanche</b>	Finale + matchs de classement place 3-4	4 rencontres Début à 9h00 (heure à confirmer)

### 2.1.3. Format de l'épreuve

Chaque rencontre est constituée de deux simples et un double, le double se dispute avant les simples. Les joueurs de simple peuvent jouer en double : chaque équipe comprend donc un minimum de 2 joueurs.

Les parties sont disputées dans l'ordre suivant : double, simple 2, simple 1. Toutes les parties de simple sont disputées au meilleur des 3 manches, avec application du jeu décisif à 6 partout dans toutes les manches.

Les parties de double se déroulent avec application du No Ad et super jeu décisif en 10 points à la place du 3<sup>ème</sup> set.

La règle du NO-LET service doit être appliquée.

## 2.2. JUGE-ARBITRE / ARBITRES

Deux juges-arbitres, de qualification JAE3 minimum ainsi que le Chef des Arbitres sont désignés et pris en charge par la FFT (indemnités, frais de déplacement, restauration et hébergement).

Le Chef des Arbitres, en collaboration avec la CRA locale et le service arbitrage, sélectionne les arbitres de chaises en nombre suffisant. Les arbitres doivent avoir une qualification minimum A2. Ils sont pris en charge par la FFT (indemnités, frais de déplacement, restauration et hébergement).

Pour ces finales, nous vous conseillons un minimum de 8 arbitres par jour (pour 4 courts) ou 12 arbitres par jour (pour 8 courts).

A noter qu'il n'est pas obligatoire de disposer de juges de ligne ni de ramasseurs de balles pour cette épreuve.

## 2.3. BALLES

Les balles utilisées sur la phase finale des Interclubs 13/14 ans sont fournies par l'organisateur qui refacturera la FFT. La référence de la marque de balles utilisée devra être validée par le service compétition et la DTN.

## 2.4. REUNION DES CAPITAINES

La réunion des capitaines a lieu le jeudi, en fin d'après-midi (horaire à déterminer).

Le responsable de l'épreuve informe les capitaines de l'organisation générale : réceptions officielles, transport, hébergement...

Le juge-arbitre, quant à lui, communique des informations sur le déroulement sportif de l'épreuve : programmation prévisionnelle, courts d'entraînement, règlements, code de conduite...

## 3 – ORGANISATION MATERIELLE

### 3.1. INSTALLATIONS

La structure doit être composée :

- ⇒ d'un minimum de 4 courts couverts de même surface, réservés à la compétition et l'entraînement (dès le jeudi précédant les rencontres),
- ⇒ d'un club-house avec deux vestiaires (exclusivement réservés aux joueurs),
- ⇒ d'une salle de détente réservée aux joueurs,
- ⇒ de chaises permettant d'accueillir du public sur chacun des courts de compétition,
- ⇒ de bureaux ou espaces aménagés pour les postes suivants : juge-arbitre, arbitres, service médical, cordeur.
- ⇒ d'une sono pour l'appel des parties et la cérémonie de remise des prix,
- ⇒ d'une affiche spécifique à l'épreuve et à la phase finale.

### **3.1.1. Les courts**

Les courts doivent être propres, correctement aménagés et comprendre un minimum de chaises ou de bancs pour les joueurs, d'une chaise d'arbitre, d'un filet en bon état, de piquets de simples et d'un panneau de score comprenant les noms des Clubs.

## **3.2. HEBERGEMENT**

Les hôtels doivent être d'une catégorie au moins égale à deux étoiles. Ils doivent se situer dans un endroit calme et à une distance raisonnable du lieu de l'épreuve. La restauration doit y être possible.

Le club organisateur doit prévoir de négocier les prix des chambres et s'assurer que les équipes pourront se loger, sans pour autant prendre de réservations fermes à leur place. Les clubs conservent la liberté de choix de leur hôtel.

Il faudra s'assurer que les hôtels proposés ont la possibilité de servir des petits déjeuners suffisamment tôt (à partir de 7h).

Afin de ne pas être pris au dépourvu, nous vous conseillons de vous rapprocher des équipes afin de savoir si elles sont véhiculées, et ainsi prévoir une/des navettes si nécessaire.

### **3.2.1. Commission Fédérale Tennis Jeunes**

La Commission est représentée sur cette manifestation par un ou deux de ses membres. Le représentant de la Commission est chargé de superviser le déroulement de l'épreuve en collaboration avec le juge arbitre et le responsable de l'organisation.

Afin de faciliter son séjour, l'organisateur doit :

- réserver une chambre d'hôtel (2 ou 3 \*) du jeudi soir au dimanche matin. Les frais sont à la charge du représentant de la Commission ;
- assurer son transport entre la gare ou l'aéroport, l'hôtel, le club... ;
- l'inviter à déjeuner le jour des rencontres,
- l'inviter au dîner officiel.

## **3.3. RESTAURATION**

Une restauration dans le club doit proposer une alimentation diététique et sportive composée principalement de glucides lents (pâtes, féculents), de fruits (bananes), de crudités, de laitage et de viandes blanches ou grillées. Des repas doivent pouvoir être servis sur place dès le début des entraînements le jeudi et de 11h00 à 15h00 le jour des rencontres.

Le service doit être rapide pour les joueurs mais aussi pour les arbitres et l'équipe organisatrice.

Un système de snacking (sandwichs, boissons, barres céréales...) doit pouvoir être proposé tout au long de la journée du début des entraînements jusqu'à la fin des parties.

Pour faciliter le suivi comptable de chacun, un système de tickets repas doit être mis en place pour faciliter l'accès à la restauration. Dans la mesure du possible, il doit être proposé aux équipes de pouvoir ouvrir un compte et qu'elles puissent repartir avec la facture sans avancer les frais.

## **3.4. TRANSPORT**

L'organisateur doit mettre en place un service de transport des équipes (liaisons entre le club, l'aéroport, la gare, les hôtels...). Il doit également assurer le transport du juge-arbitre et du représentant de la Commission.

Il est recommandé de disposer de véhicule de type « Espace », pour permettre de transporter plusieurs joueurs (et leurs sacs volumineux) et de limiter le nombre de trajets.

**En fonction du nombre de véhicules et de chauffeurs dont dispose l'organisation, deux formules sont possibles :**

### **3.4.1. A la demande**

Assurer un service de transport « à la demande » nécessite une bonne communication (téléphone portable ou radio) afin de connaître à tout moment la position des véhicules.

Il est recommandé d'utiliser la formule « à la demande » à condition que l'organisation dispose d'au moins 3 voitures et que l'hôtel soit à proximité du club.

### **3.4.2. Navettes**

La deuxième possibilité est de mettre en place un système de navettes à heure fixe (exemple : départ toutes les heures de l'hôtel et à la demie du club) et de disposer d'une voiture « en attente » pour une éventuelle urgence (arrivée ou départ d'un joueur, urgence médicale...).

La formule « navettes » est mieux adaptée lorsque les hôtels des joueurs sont éloignés du club (environ 20 mn).

Quelle que soit la formule utilisée, l'organisateur doit renforcer son dispositif aux « heures de pointe », c'est à dire : environ 1 heure et demie avant le début des matches, en fin d'après-midi, et à l'occasion des réceptions officielles se déroulant hors du site.

## **3.5. SERVICE MEDICAL / KINESITHEPEUTE**

La présence d'un kinésithérapeute est obligatoire tout au long de l'épreuve, du vendredi au dimanche, jusqu'à la fin des rencontres. Le kinésithérapeute doit impérativement arriver une heure avant l'heure de début des rencontres et être présent au moins 30 mn après la fin du dernier match. Il doit pouvoir être joint la veille de la compétition si nécessaire.

Si un médecin ne peut être présent sur le site tout au long de l'épreuve, celui-ci doit être joignable et consultable à tout moment.

De même, la présence d'un défibrillateur au sein du club est obligatoire, de l'arrivée des équipes jusqu'à leur départ.

## **3.6. CORDEUR**

Un service de cordage doit être mis à la disposition des équipes dans le club house, ou dans un magasin proche, dès le jeudi et jusqu'au dernier jour des finales. Si le cordeur n'est pas sur place, le club devra assurer la navette entre celui-ci et les joueurs. Si ce système est privilégié il faut impérativement que les joueurs puissent récupérer leur raquette sans que cela ne gêne leur match. Le prix de la pose ne doit pas excéder 12 €.

## **3.7. EAU**

Dans le cadre de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) visant à réduire l'usage du plastique à usage unique, il est interdit de distribuer gratuitement des bouteilles en plastique à usage unique contenant des boissons dans les ERP (Etablissements Recevant du Public). Dans ce cadre, aucune bouteille en plastique à usage unique sera distribuée par l'organisation du tournoi.

Des fontaines à eau devront être mises à disposition dans les espaces dédiés aux joueurs et joueuses, sur les courts. Merci de contribuer à réduire l'usage du plastique à usage unique et contribuer par la même occasion à réduire les déchets liés à l'activité du tournoi.

## **3.8. DIVERS**

Une photocopieuse est indispensable au bon déroulement de l'épreuve. Un accès internet devra être également mis à la disposition des juges-arbitres.

Un tableau d'affichage général doit être réalisé et placé dans un endroit privilégié. Il comprendra les résultats des simples et des doubles.

Il est recommandé pour cela de prévoir deux types d'états de résultats :

- un pour le suivi du détail des matches du jour : agrandissement (en A3) de la feuille de matches ;
- un pour le suivi de la compétition d'un point de vue global : tableau des rencontres.

Un espace dédié au contrôle anti-dopage doit être prévu et doit comprendre :

- Un bureau avec une table et des chaises. Cette pièce où le matériel de prélèvement sera déposé doit fermer à clé.
- Des sanitaires attenants permettant au médecin de s'isoler avec le sportif pour le recueil d'urine. Comportant des WC indépendants et un lavabo.

## 4 - MANIFESTATIONS EXTRA-SPORTIVES

### 4.1. POT D'ACCUEIL

La majorité des équipes arrivant le jeudi après-midi, il est souhaitable de les accueillir avec une petite collation.

### 4.2. DINER OFFICIEL

Le Comité d'organisation a la charge d'organiser le vendredi soir un dîner officiel réunissant tous les participants, les officiels et éventuellement les partenaires et la presse locale. Toutes les équipes (cinq personnes par club) doivent être gracieusement invitées au dîner officiel. Le(s) représentant(s) de la Commission, le Juge-Arbitre de l'épreuve, le permanent de la FFT seront pris en charge par la FFT. Dans la mesure du possible, il est appréciable d'inviter les arbitres (à charge de l'organisateur).

### 4.3. REMISE DES PRIX

La remise des médailles est effectuée par les officiels du club, de la Ligue et de la Commission Fédérale. Elle a lieu sur le court ou dans le club-house à l'issue des rencontres et est suivie d'un cocktail. Les médailles et les trophées sont fournis par la FFT.

## 5 - ORGANISATION FINANCIERE

Le club organisateur est responsable du montage financier de l'épreuve.

### 5.1. DEPENSES

Les principales dépenses sont les suivantes :

- ▶ Aménagement du site : mise en place de chaises, aménagement des courts, sonorisation, panneaux de score, aménagement des bureaux, fléchage...
- ▶ Transport : location des véhicules, assurance, essence, péage, parking...
- ▶ Service médical : rémunération du kinésithérapeute et du médecin, location de matériel, produits.
- ▶ Promotion : affiches, invitations, pots d'accueil et de remise des prix, dîner officiel...
- ▶ Dépenses diverses : cadeaux participants et officiels, frais de fonctionnement, heures supplémentaires, assurances...
- ▶ Mise en place de fontaines à eau pour les joueurs si nécessaire

### 5.2. RECETTES

Parmi les recettes à prévoir par l'organisateur, figurent notamment :

- ▶ Les subventions des partenaires institutionnels ;
- ▶ Les recettes publicitaires résultant de la vente d'espaces sur les courts, dans l'enceinte du club ou sur les documents promotionnels ;
- ▶ Les partenaires privés de l'épreuve.

### 5.3. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA FFT

La FFT participe aux frais d'organisation :

- ▶ Aux frais d'organisation à hauteur de 4 500 euros.
- ▶ Aux frais d'hébergement et de restauration (à l'exception du dîner officiel) des équipes, qui sont indemnisées par la FFT, à l'issue du Championnat.
- ▶ Aux frais d'arbitrage (cf 2.2 du présent Cahier des Charges).

#### **5.4. ASSURANCES**

Il est de la responsabilité de l'organisateur de s'assurer que les conditions de sécurité sont réunies pour accueillir du public (permanence médicale, sorties des secours, installations des chaises, etc.). Il devra se mettre en relation avec la commission de sécurité locale.

En tout état de cause, les organisateurs doivent avoir une assurance de responsabilité civile qui couvre tout incident ou blessure accidentelle sur le site pendant l'épreuve.

### **6 - PARTENARIAT**

La FFT se réserve le droit d'associer un ou plusieurs partenaires nationaux sur les Championnats de France par Equipes – Interclubs 13/14 ans. Son ou ses partenaires auront l'exclusivité dans leur domaine d'activité. La présence de ces éventuels partenaires sur le site et sur les documents officiels (imprimés, affiches, programme...) seront définis ultérieurement entre la FFT et l'organisateur.

### **7 - PROMOTION**

L'organisateur est responsable de la promotion de la manifestation (affiches – réalisées à partir de l'affiche FFT, programme officiel, invitations, encarts publicitaires, dîner officiel), au niveau régional.

Le club organisateur peut négocier tout accord (banderoles, panneaux...) sous réserve qu'aucun annonceur ne soit associé au titre de l'épreuve ; ce titre « Championnats de France par Equipes – Interclubs 13/14 ans » doit figurer sur tout document officiel accompagné du logo de la FFT. Avant toute impression d'un document officiel, l'organisateur doit obtenir l'accord de la FFT.